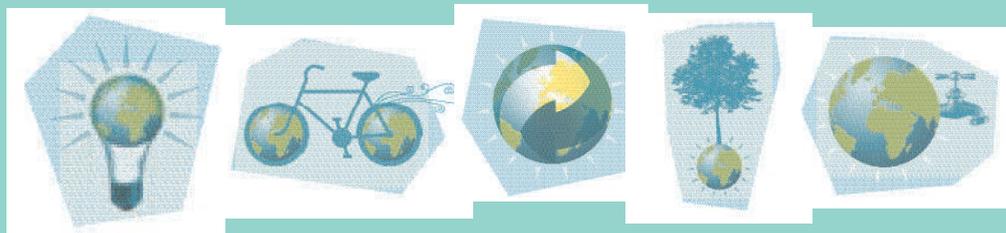


A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E



Guide des bonnes pratiques environnementales

2009 / Septembre



En liaison avec l'Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)



LE MOT DU PRÉSIDENT

Sur ma proposition, le Bureau de l'Assemblée a décidé d'élaborer et de diffuser ce guide des bonnes pratiques environnementales. Alors que le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a été adopté à la quasi-unanimité des députés, notre institution ne saurait se contenter d'élaborer des normes législatives sans être partie prenante à ce grand défi. Les Questeurs et moi-même sommes décidés à engager résolument l'Assemblée dans cette voie.

Ce petit guide s'adresse à tous ceux qui vivent et travaillent sur le site de l'Assemblée nationale qu'ils soient députés, collaborateurs, fonctionnaires, contractuels ou prestataires extérieurs, soit en tout environ 2 900 personnes. Car tous, quel que soit notre statut, sommes citoyens d'un monde que nous devons préserver.

La panoplie des actions engagées par l'Assemblée nationale, notre maison à tous, pour réduire sa consommation d'énergie et de matières combustibles ou retraiter les déchets est déjà considérable. Modification des pratiques collectives, recours à des technologies propres, achats de produits éco-compatibles, récupération et recyclage des déchets : aucun des outils dont dispose une administration pour maîtriser et diminuer la pollution qu'elle engendre n'a été négligé. Ces actions restent toutefois encore mal connues et c'est le premier objet de ce manuel que de faire savoir ce qui est déjà fait.

Par exemple, on croit parfois que le papier dont notre institution est une grande consommatrice est laissé en décharge ou détruit alors qu'en réalité il est trié, récupéré et recyclé par une société spécialisée. De plus, ainsi que me l'ont suggéré de nombreux députés, tous les bureaux de l'Assemblée sont depuis peu équipés de poubelles spécifiques pour papier.



Autre exemple, quiconque se promène dans ou autour de l'Assemblée verra des salons et des bureaux souvent allumés tard dans la journée. Rien d'anormal à cela quand on sait que le travail parlementaire se fait de jour comme de nuit. Mais sait-on que 90 % de l'éclairage effectif de l'Assemblée est d'ores et déjà assuré par des lampes à basse consommation comme vous l'indique avec précision ce manuel ?

Enfin, le bilan carbone que l'Assemblée nationale vient de réaliser montre que nos émissions de gaz à effet de serre se situent plutôt dans une « fourchette basse » par rapport à des organismes du secteur tertiaire de dimension comparable.

Gardons-nous toutefois de tout triomphalisme. Nous disposons encore, c'est une évidence, d'importantes marges de progression. Notre réflexion sur les dossiers « développement durable » - économies d'énergie, recyclage et tri sélectif, gestion du parc de véhicules automobiles et des déplacements - doit être poursuivie et des actions nouvelles envisagées.

Mais notre institution ne deviendra une collectivité en pointe dans la promotion du développement durable, c'est ma conviction, que si chacun d'entre nous modifie ses pratiques au quotidien. L'eau, les énergies fossiles, le bois nécessaire au papier, vous me pardonnerez de rappeler cette évidence, sont des ressources fragiles et épuisables que nous ne devons pas gaspiller. Aussi est-il important que les gestes « citoyens » énumérés par ce petit guide deviennent habituels dans notre environnement de travail.

Ce guide n'est donc pas un aboutissement mais le point de départ, la première pierre, d'une démarche globale reposant sur la mobilisation de tous. Il vous revient de le faire vivre et évoluer. Aussi je vous invite à faire part, au collègue des Questeurs ou à moi-même, de vos remarques ou suggestions.

Ensemble, faisons de l'Assemblée une institution toujours exemplaire dans la protection de l'environnement.



A handwritten signature in black ink, which appears to read "B. Accoyer".

Bernard ACCOYER



1

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

> Avec 90% de son éclairage assuré grâce à des lampes à basse consommation et de multiples expériences innovantes en matière d'isolation et de chauffage, l'Assemblée nationale fait figure d'institution pilote pour la maîtrise de l'énergie. Mais elle ne pourra prétendre à l'exemplarité que si chacun d'entre nous adopte quelques gestes simples qui, tout autant que les grandes mesures, contribueront à lutter efficacement contre le réchauffement climatique.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT



- ▶ **Éteindre la lumière** en sortant de son bureau, d'une salle de réunion ou des sanitaires.
- ▶ En cas d'absence prolongée, **éteindre** l'ordinateur mais aussi l'imprimante et la télévision. Il ne suffit pas de les mettre en veille : ces appareils doivent être complètement éteints. Un moyen pratique pour cela : éteindre d'abord l'unité centrale, puis la prise multi-fonctions à laquelle ces appareils sont raccordés si cette prise dispose d'un interrupteur.
- ▶ **Utiliser son thermostat** si le bureau en dispose pour réguler la température ambiante. L'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) recommande de régler la température sur 19°C en hiver.
- ▶ **Ne pas laisser un chargeur** (de téléphone portable ou d'ordinateur portable) branché sur secteur, alors même que l'appareil dont il convient de recharger la batterie n'est pas connecté. En effet le chargeur, même non relié à un appareil, consomme de l'énergie !

LE SAVIEZ VOUS ?

Passer de 20 à 19°C permet d'économiser 7% de l'énergie. Eviter 10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est économiser l'équivalent de 5 jours d'éclairage en continu au bout d'un an.

- ▶ **Ne pas couvrir son radiateur** avec des dossiers ou autres objets.
- ▶ **Ne pas laisser le chauffage allumé** alors que la fenêtre est ouverte. Le conseil peut paraître évident mais...
- ▶ Lorsque cela est possible, **utiliser l'escalier de préférence à l'ascenseur**.

LE SAVIEZ VOUS ?

Au démarrage, un ascenseur a une intensité équivalente à 800 ampoules de 100 watts (soit 400 ampères).

CE QUE FAIT L'ASSEMBLÉE



En matière d'éclairage :

- ▶ Environ 90 % de l'éclairage effectif de l'Assemblée - tous sites confondus - est aujourd'hui assuré par des lampes à basse consommation. Les lampes halogènes, extrêmement gourmandes en courant, ont ainsi été remplacées, dans les bureaux et les couloirs, par des diodes électroluminescentes (LED). De même, des ampoules fluorescentes à économie d'énergie ont été installées dans les salons autour de la salle des Séances, tout comme dans la salle à manger de l'hôtel de Lassay, le salon dit des stucs et la salle de Questure. L'éclairage basse consommation est en cours d'extension aux locaux qui n'en sont pas encore équipés. Ainsi, les lampes de bureau et les lampadaires qui sont de source halogène seront progressivement remplacées par des lampes de bureau de technologie LED ou fluo. Ainsi également, l'éclairage halogène des façades de l'Assemblée nationale et l'éclairage à incandescence de la salle des Fêtes seront remplacés par des lampes à basse consommation dès l'arrivée sur le marché d'ampoules de ce type, compatibles avec les gradateurs installés.
- ▶ La puissance installée des ampoules a été systématiquement diminuée. On ne trouve désormais plus d'ampoule à 150 Watts à l'Assemblée nationale.
- ▶ Des dispositifs lumineux à « radar » dotés de dispositifs de détection de présence humaine ont été généralisés dans les espaces communs de circulation et les sanitaires. Une expérimentation est en cours dans certains bureaux.

LE SAVIEZ VOUS ?

Les lampes à basse consommation sont de deux types. Les diodes électroluminescentes (LED), dont l'utilisation était au départ limitée à l'éclairage professionnel (balisage, signalisation, éclairage de valorisation), ont désormais acquis le statut de source de lumière à part entière. La diode électroluminescente est un composant à semi-conducteur qui présente la caractéristique d'émettre de la lumière avec une très faible tension lorsqu'il est traversé par un courant électrique. Ces ampoules utilisent jusqu'à huit fois moins d'énergie qu'une ampoule à incandescence classique pour la même intensité lumineuse. Elles ne chauffent presque pas, et ont une très longue durée de vie. Les lampes fluorescentes présentent également un rendement sept à huit fois supérieur à celui des lampes classiques ainsi qu'une durée de vie supérieure. Elles sont constituées d'un tube fluorescent doté d'un culot contenant un ballast électronique. Ces lampes prennent plus de temps à atteindre leur pleine puissance et leur spectre lumineux est moins bon.

En matière de génie climatique :

- ▶ Les immeubles du 101 rue de l'Université, du 233 boulevard Saint-Germain, du 95 rue de l'Université, du 33 rue Saint-Dominique (et, bientôt, celui du 103 rue de l'Université) sont équipés d'un système de **pompe à chaleur réversible** assurant le chauffage ou le rafraîchissement de chaque local. Ces pompes à chaleur permettent de programmer l'arrêt des appareils de chauffage ou de climatisation pendant les périodes d'inoccupation des locaux.

LE SAVIEZ VOUS ?

Notre environnement, le sol sous nos pieds, l'eau des nappes, l'air qui nous entoure, stockent chaque jour l'énergie que nous dispense le soleil. Récupérer cette énergie gratuite et inépuisable et s'en servir pour le chauffage, c'est possible grâce aux **pompes à chaleur**. Ces équipements permettent d'économiser les énergies fossiles tout en limitant nos rejets de gaz à effet de serre. Il en existe plusieurs types, qui puisent la chaleur soit dans l'air (pompes aérothermiques), soit dans le sol ou l'eau des nappes phréatiques (pompes géothermiques).

Source : Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME)

- ▶ Au Palais-Bourbon, c'est un autre système de régulation qui a été mis en place pour l'hémicycle, les salons attenants, la bibliothèque et les salles de commission : le « **free cooling** ». Ce système consiste à refroidir un bâtiment par ventilation en utilisant l'énergie gratuite de l'air extérieur lorsque celui-ci présente une température inférieure à la température intérieure, sans avoir à utiliser de la climatisation.
- ▶ Les immeubles du 101 rue de l'Université, du 95 rue de l'Université et du 33 rue Saint-Dominique sont équipés de **doubles vitrages sur les façades**. Ce sera bientôt le cas de celui du 103 rue de l'Université. Les doubles vitrages permettent de diminuer les besoins d'énergie pour augmenter ou diminuer la température.
- ▶ Par ailleurs, une nouvelle **terrasse végétalisée** vient d'être installée sur le toit du 103 rue de l'Université, non loin des jardins intérieurs récemment aménagés dans l'immeuble Jacques Chaban-Delmas. Cette terrasse permettra d'améliorer l'isolation.
- ▶ Des **capteurs solaires thermiques** ont en outre été installés en juin 2009 sur le toit du 101 rue de l'Université. Ces capteurs permettront de récupérer l'énergie solaire pour la fourniture d'eau chaude de l'immeuble du 103.
- ▶ Des **autocollants** incitant à utiliser l'escalier ont été apposés près des ascenseurs de l'Assemblée nationale.



2

PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

> Le secteur des transports est responsable en France d'environ le quart des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de GES liées aux transports sont celles qui augmentent le plus. Déterminée à apporter sa contribution à la lutte contre la pollution atmosphérique, l'Assemblée nationale entend développer l'utilisation du vélo, le recours au covoiturage et l'achat de voitures peu polluantes.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT



- ▶ Pour un court déplacement, penser à emprunter auprès du bureau des voyages un des **douze vélos loués par l'Assemblée à la RATP**. Ces vélos sont garés cour Sully, ils sont à la disposition de tous, députés, assistants, personnel.
- ▶ Autre possibilité, **utiliser un vélib**. Trois stations de vélib's se trouvent près de l'Assemblée : place des Invalides, rue de Lille et rue Aristide Briand.
- ▶ Le **covoiturage** peut être une solution. La division des transports l'organise chaque fois que possible lorsque plusieurs personnes se rendent à une même destination au même moment, notamment en cas de départ pour les aéroports et les gares ou pour des réunions à l'extérieur impliquant plusieurs députés. Le parc automobile de l'Assemblée comprend 4 monospaces de 7 places (hors chauffeur) et 2 espaces de 6 places. Le covoiturage peut également être assuré par les autres voitures du parc.
- ▶ **Ne pas laisser le moteur fonctionner pendant les attentes**. Cette règle fait partie des consignes données aux chauffeurs du parc.

LE SAVIEZ VOUS ?

D'ici la fin de l'année 2009, tous les chauffeurs du parc seront formés à l'éco-conduite. Ne pas solliciter trop brutalement sa mécanique, rouler sans à-coups, choisir le moment opportun pour changer de vitesse, entretenir régulièrement le véhicule, vérifier la pression des pneumatiques, tels sont les principes d'une conduite intelligente qui permet de réduire la consommation de carburant.

CE QUE FAIT L'ASSEMBLÉE



- ▶ Le parc de l'Assemblée comprend 1 véhicule GPL, 4 véhicules légers électriques, 12 voitures diesels équipées de filtres à particule et 16 véhicules diesel dits «écologiques» . Tous les véhicules de service ainsi qu'une partie des véhicules de fonction sont équipés de boîtes mécaniques, et non automatiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une boîte de vitesse manuelle est en règle générale plus économique qu'une boîte de vitesse automatique. Elle engendre une économie de consommation de carburant de l'ordre de 5 à 10 %.

- ▶ Un programme de renouvellement du parc automobile est actuellement en cours pour remplacer les véhicules actuels par des modèles moins polluants. D'ores et déjà, le Bureau de l'Assemblée a décidé de renoncer à l'achat de véhicules à six cylindres au profit de véhicules quatre cylindres diesel équipés de filtres à particule . Cette politique d'acquisition sera poursuivie en 2010.
- ▶ Un prestataire agréé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et retenu à l'issue d'une procédure de marché a réalisé un premier **diagnostic des émissions de gaz à effet de serre** liées à l'activité de l'Assemblée nationale (« bilan carbone »). Les émissions de l'Assemblée nationale ont ainsi été en 2007 de 2.775 tonnes équivalent carbone. Par rapport aux résultats d'une activité tertiaire quantitativement comparable à celle de l'Assemblée nationale, ce résultat se situe dans une fourchette basse.

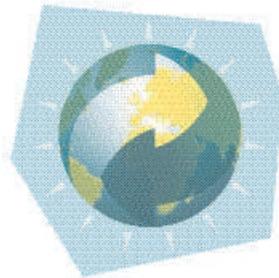




3

PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS

> Les déchets produits par l'Assemblée nationale sont triés, collectés et recyclés. Le bon fonctionnement de ce processus de traitement des déchets suppose toutefois que les corbeilles de bureau soient réservées aux papiers usagés. Ne gaspillons pas non plus les consommables informatiques.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT



- ▶ Même si leur contenu est trié, **ne pas jeter tout et n'importe quoi dans les corbeilles de bureaux**. Donner aux agents les toners, les cartouches d'encre usagés : ils les déposeront dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet dans chaque immeuble. Faire de même avec les piles usagées. Mettre les verres à jeter dans un sac de poubelle posé à côté de la corbeille de bureau : il sera ramassé par les agents d'entretien et son contenu récupéré par les services de la mairie de Paris. Quant aux pots de yaourts ou autres déchets ménagers, les jeter dans les poubelles collectives de récupération qui se trouvent à l'étage (pour savoir où, se renseigner auprès des agents).
- ▶ Pour se servir d'une fontaine d'eau, **utiliser de préférence son verre personnel** plutôt qu'à chaque fois un gobelet en plastique.
- ▶ Veiller à **économiser les toners d'impression**. Pour cela, imprimer de préférence en noir et blanc plutôt qu'en couleur. De même, éviter d'imprimer des documents comportant de grandes surfaces sombres, peu lisibles et très consommatrices d'encre. Enfin, si l'imprimante dispose de cette fonction, imprimer les documents en mode économie : ce mode d'impression permet de faire des économies de toner très appréciables, sans dégradation notable de la qualité d'impression.

LE SAVIEZ VOUS ?

Un petit « truc » tout simple pour prolonger la durée de vie de son toner, s'il s'agit d'une cartouche laser : le retirer de la machine et le secouer quelques instants. Ce petit geste permet de mieux répartir les pigments à l'intérieur du tambour et de repartir pour quelques semaines d'impression...

LE SAVIEZ VOUS ?

L'impression sur photocopieur est plus économique et plus écologique que sur imprimante individuelle, et de meilleure qualité. Les cartouches d'encre des copieurs sont en effet moins coûteuses à la page imprimée et plus facilement recyclables. L'impression directe en plusieurs exemplaires sur le copieur évite le processus de photocopie qui est source de perte de qualité. Afin de vous aider dans le choix du bon outil d'impression, en terme écologique et économique, un logiciel de gestion des flux d'impression sera bientôt mis en place, permettant d'intégrer dans une filière unique d'impression l'imprimante individuelle, le copieur d'étage et les ateliers de reprographie ; en fonction du travail demandé et des finitions, le bon support d'impression vous sera proposé.

CE QUE FAIT L'ASSEMBLÉE



- ▶ Les **déchets** sont collectés dans des conteneurs spécifiques, récupérés et recyclés : le verre par les services de la mairie de Paris, les huiles de vidange, les piles contenant des métaux lourds, les tubes et lampes fluorescentes, les toners et les cartouches d'imprimante par des sociétés spécialisées avec lesquelles l'Assemblée est sous contrat.
- ▶ Le **matériel informatique déclassé** n'est pas mis en décharge. Il est conditionné et donné à des parlements étrangers dans le cadre des actions de coopération conduites par l'Assemblée nationale. Les opérations les plus récentes ont ainsi porté sur le don de 25 PC et écrans plats et de 10 imprimantes au Congo Brazzaville (mars 2007), de 30 PC, écrans plats et imprimantes au Mali (août 2007) et de 50 PC et écrans plats et de 10 imprimantes au Tchad (juin 2008).

COMBIEN DE TEMPS METTENT LES DÉCHETS À DISPARAÎTRE ?

- Journal > quelques jours
- Mouchoir en papier > 1 à 3 mois
- Peau de fruit > 15 jours à 1 mois
- Mégot de cigarette > 1 à 5 ans
- Ticket de bus ou de métro > quelques semaines
- Pile au mercure > plusieurs siècles

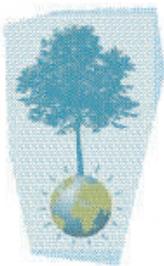




4

MAÎTRISER LA CONSOMMATION DE PAPIER

> La consommation de papier atteint chaque année environ 80 kilogrammes par personne. Réduction de la consommation de papier, recyclage systématique des papiers usagés, approvisionnement en papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement : l'Assemblée a mis en place une politique cohérente dans un domaine qui se situe au cœur de son activité. Ces premiers résultats peuvent être encore améliorés si chacun respecte quelques gestes simples.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT



- ▶ N'imprimer ses documents ou messages électroniques que si cela est vraiment nécessaire. Penser à les lire ou à les corriger à l'écran avant impression.
- ▶ Dans le même esprit, **archiver ses documents et ses messages** le plus possible sous forme électronique.
- ▶ Pour éditer un document en **plusieurs exemplaires**, imprimer un exemplaire et le reproduire sur une photocopieuse. Autre solution : imprimer directement tous les exemplaires sur un copieur connecté.
- ▶ Lorsque cela est possible, imprimer ses documents en **recto-verso**. La quasi-totalité des appareils multifonctions et des copieurs sont dotés de cette fonction en standard. L'ordinateur peut également être configuré pour imprimer en recto/verso par défaut (pour cela, voir la rubrique sur le site 577 : <http://an-577/informatique/sommaire-informatique.asp> ou appeler le 16). Autre suggestion : penser à utiliser du papier déjà utilisé pour impression au verso.
- ▶ De la même façon, utiliser comme bloc-notes ou brouillon les versos non imprimés des vieux documents.
- ▶ Utiliser de préférence des enveloppes de petit format ou des enveloppes réutilisables.

LE SAVIEZ VOUS ?

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les salariés du tertiaire produisent chaque année, et par personne, 100 kg de déchets dont 80 kg de papier (ce qui est l'équivalent de 30 ramettes). Le recyclage d'une tonne de papier permet d'économiser 10,25 MWh, 1,41 tonnes de bois et 8 200 litres d'eau. L'ADEME estime également qu'une feuille sur six imprimée sur le lieu de travail n'est jamais utilisée et que 50% seulement du tonnage de papier est recyclé ou valorisé.

CE QUE FAIT L'ASSEMBLÉE



L'Assemblée procède déjà au tri sélectif et au recyclage des papiers.

- ▶ Le **contenu des corbeilles de bureau** est récupéré quotidiennement par une société spécialisée qui en trie le contenu et recycle le papier dont le taux d'impureté est inférieur à 5 %. La même société récupère les documents parlementaires en surnombre. Les cartons d'emballage, les papiers plats, les journaux et brochures mêlés ainsi que les publications excédentaires font l'objet d'un autre marché d'enlèvement et de valorisation.
- ▶ Au total, pour l'année 2007, ce sont **300 tonnes** de déchets papiers qui ont ainsi été collectés et recyclés.

Des efforts considérables ont été réalisés afin de limiter la production de papier.

- ▶ De nombreux documents sont désormais **consultables sur les sites Internet**. Certains ne sont plus guère reproduits, tels que la plupart des actes administratifs, ou ne le sont plus du tout, telle la revue de presse, désormais accessible en ligne. La mise en ligne des amendements (qui sont désormais déposés sous forme dématérialisée auprès du service de la séance), du feuilleton, de la feuille jaune et de la feuille verte a également contribué à la limitation de la production papier. Par exemple, la possibilité de sélectionner facilement depuis son bureau les amendements déposés sur un texte selon différents critères -place, auteur, sort- a permis de mettre fin à la reproduction en nombre et la mise à disposition de liasses complètes d'amendements. Dans la même logique, lorsque des amendements identiques peuvent être regroupés en « séries », leur impression se fait en recto-verso.

LE SAVIEZ VOUS ?

Grâce à cet effort de rationalisation, la consommation globale en papier de l'Assemblée nationale sur la période 2003-2008 (tous papiers confondus) a baissé de 54,9 % et celle des ateliers de reprographie de 65,4 %.

- ▶ Le nombre d'exemplaires tirés de projets de loi, propositions de loi et rapports parlementaires a été **ramené au plus près de nos besoins**. Le nombre de pages tirées a ainsi fortement baissé passant de plus de 100 millions en 2002 à 83 millions en 2008 alors même que le nombre de documents était en hausse (1 087 en 2008 contre 945 en 2002).

L'approvisionnement de l'Assemblée nationale en éléments de papeterie se fait en papier recyclé ou en papier vierge issu de forêts gérées durablement.

- ▶ Pour le **papier vierge** (papier reprographique ou d'écriture), l'Assemblée a cessé tout achat de rames ordinaires pour se fournir exclusivement en fibres éco-labellisées issues de forêts gérées durablement. Le papier vierge utilisé par l'Assemblée est conforme à la norme ISO 14001 – garantissant le caractère écologique du processus de fabrication – et aux normes internationales les plus reconnues (PEFC, FSC). L'Assemblée exige de ses imprimeurs d'adopter ces mêmes normes pour les publications qu'elle leur confie, qu'il s'agisse du rapport d'activité annuel ou de la brochure Bienvenue à l'Assemblée nationale, destinée aux visiteurs. La Lettre du Palais Bourbon, désormais reproduite par les services (reprographie centrale), est également imprimée sur ce type de papier.
- ▶ Côté **papeterie**, ne sont plus utilisées - à quelques exceptions près vouées à disparaître - que des enveloppes respectant la norme «NF environnement», qu'il s'agisse des enveloppes blanches destinées aux députés ou aux services. L'utilisation du papier recyclé – qui est un papier fragile ne convenant pas à de grandes enveloppes, ni à la mise sous pli automatique - est réservé aux petites enveloppes de dimension inférieure à 16,2 x 23 cm. Pour les enveloppes de plus grand format (et celles de très petit format 9 x 14 cm), l'Assemblée recourt à des fibres vierges.





5

MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU

> L'eau est à l'échelle de la planète une ressource rare qu'il faut économiser. En France, la consommation domestique par habitant est de l'ordre de 137 litres d'eau par jour. L'Assemblée nationale s'est dotée des technologies existant sur le marché pour réduire sa consommation d'eau.



LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT



- ▶ S'assurer après utilisation que le robinet d'eau est bien fermé.
- ▶ Signaler aux agents les éventuelles fuites d'eau dans les sanitaires.

CE QUE FAIT L'ASSEMBLÉE



- ▶ Tous les robinets de l'Assemblée sont des robinets à pression dotés de «mousseurs». Certains sont des robinets temporisés de type presto ou des robinets à infra-rouges.

LE SAVIEZ VOUS ?

Un robinet doté d'un « mousseur » permet de réaliser une économie d'environ 50% sur la consommation d'eau et sur l'énergie qui sert à chauffer l'eau. Pour un robinet ouvert 5 minutes par jour, cela représente une économie d'environ 14 m³/an. Le principe est simple : il consiste à injecter de l'air en même temps que l'eau coule. D'un aspect crémeux, l'eau est par ailleurs plus confortable au toucher.

- ▶ Les chasses d'eau des sanitaires sont toutes dotées de deux boutons poussoirs, un grand et un petit, en fonction du débit nécessaire. Si l'on y fait bien attention, cela permet à l'utilisateur de diminuer de moitié la consommation en eau des WC.

LE SAVIEZ VOUS ?

Les chasses d'eau représentent 20% de la consommation domestique en eau des français, soit environ 10 litres par jour et par personne.



Secrétariat général de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université - 75007 Paris
01 40 63 69 69